

CTL du 31 mars 2022

Compte-rendu

Sur une demi-journée, le CTL devait évoquer la création du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) au 1^{er} septembre prochain, la création du Centre de Contact des Particuliers au 1^{er} septembre également, ainsi que le bilan 2021 et le plan de formation 2022.

Est-ce une erreur de calcul ou une volonté de limiter le dialogue et la discussion ? Toujours est-il que nous n'avons rien lâché, et que le CTL s'est limité au traitement du premier point, les autres étant reportés à une autre instance !

Le SDIF, faire et défaire...

En 2017, le CDIF, centre des impôts fonciers, était éclaté : cadastre géré par le Pôle de Topographie et Gestion Cadastrale (PTGC), assiette gérée par les cellules foncières installées dans les SIP. S'est ensuite créée la mission du PELP (Pôle d'évaluation des locaux professionnels), intégrée au SIE d'Angoulême. Et aujourd'hui, la Direction Générale a décidé de tout rassembler, à nouveau, dans un seul service, à compétence départementale !

Si cela a un sens au niveau du métier (encore que le fonctionnement actuel ne soit pas forcément défaillant, au regard des problématiques de personnel sur ces services), que dire de la façon de faire ? Visiblement, vu de la DG, les « évolutions métiers structurantes » (le foncier innovant¹, révision des valeurs locatives des locaux d'habitation...) imposent cette restructuration.

Pourtant ces « évolutions métiers » sont encore largement en construction, et on n'en connaît pas totalement les finalités ni les modalités. L'outil principal de cette révolution sera GMBI (« gérer mon bien immobilier », en ligne sur impots.gouv), dont on est bien loin de connaître encore toutes les fonctionnalités. La DG semble placer beaucoup d'espoirs dans cette application : à terme, si tout se fait en ligne par les usager-es, un vrai boulevard de suppressions d'emplois s'ouvrira !

1 Pour plus d'informations, relire l'Unité n°[1145](#)

Au moment où toutes ces évolutions vont conduire à un changement radical du travail, avec une industrialisation et une perte de maîtrise du travail par les agent-es, le changement de service et toute la réorganisation qui s'ensuit étaient-ils vraiment nécessaires ? La démonstration pourtant argumentée et précise de l'expert de nos camarades de la CGT n'a pas suscité d'émotions particulières côté administration.

La date de création de ce service a été contestée par les agent-es lors des GT préparatoires (le 1^{er} septembre, c'est un peu en plein dans la campagne des avis des taxes foncières, avec toute la réception que cela implique). Le directeur nous a bien assurées que c'est n'est pas parce que l'on prend une décision différente de ce que veulent les agents qu'on les méprise.

Le 1^{er} septembre, c'est parce que ça permet de coller au mouvement de personnel, dans un train de réorganisation dans le département, validé par la DG. Tout simplement.

Les emplois et la localisation, le concours de la mauvaise foi

Au relevé précis et objectif des charges du service, pointant notamment les difficultés actuelles des différents services à assurer convenablement leurs missions du fait d'un manque d'effectifs, le directeur a répondu qu'il s'agissait ici de déterminer les effectifs à transférer, et non la charge en valeur absolue ; tout simplement car on ne maîtrise pas les effectifs !

Les renforts actuels sur la mission (EDR, agents mis à disposition) ne sont pas comptés dans ces effectifs, car considérés comme apportant une aide ponctuelle visant à rattraper un retard accumulé ces dernières années. Même si une partie de ces aides est promise à perdurer un peu, hors effectifs (et jusqu'à quand ?).

Autre point de discussion : la création d'une antenne à Cognac. Seront en effet implantés à Cognac, outre les 2 géomètres déjà présents et 1 cadre A dont l'emploi est créé pour encadrer cette antenne, 5 emplois relevant de la mission foncière des particuliers. 5 tout simplement car c'est le nombre d'agent-es requis pour former une antenne « pérenne » !

Et puis, historiquement, il y avait un CDIF à Cognac. On réinstalle donc un service là on l'avait supprimé ; venant d'une administration qui argumente depuis des années pour la fermeture des services, c'est cocasse. L'argument de l'existence d'un tissu fiscal nous rappelle vaguement quelque chose : n'était-ce pas une justification de

l'implantation prévue par le NRP du PCRП à Cognac ? Cette implantation ayant été abandonnée, la création de cette antenne est donc totalement fortuite.

Quant à la pérennité de l'antenne, les paris sont ouverts : si la direction rappelle que les antennes pérennes ont vocation à durer, le NRP n'est figé que jusqu'en 2026... sauf changement politique en cours de route ! Bref, aucune certitude !

En attendant, à son crédit, la direction nous prouve qu'elle défend les antennes : la mission foncière exercée à Barbezieux, antenne du SIP de Cognac, sera transférée au SDIF, mais sans transfert d'emploi entre Barbezieux et le SDIF, parce que sinon, cela fragiliserait l'antenne (sic). L'emploi transféré provient bien du SIP de Cognac, peu importe que la mission soit exercée réellement à l'antenne de Barbezieux. Il n'y a plus qu'à réorganiser les tâches entre le service et son antenne !

L'implantation de cette antenne à Cognac conduira à réduire la taille de l'équipe d'Angoulême (9 emplois contre 10 actuellement). Le directeur s'est engagé à maintenir les agent-es sur leur poste, jusqu'au prochain départ naturel, quitte à geler pendant ce temps un poste à Cognac (dommage pour l'antenne pérenne).

Et côté locaux, comme il n'y a pas franchement de place au CFP de Soyaux, les différentes composantes du SDIF restent dans leurs bureaux, le temps qu'une solution soit trouvée. Sans doute pour renforcer l'intégration et la création d'un esprit d'équipe !

Les taxes d'urbanismes, un transfert sans moyens !

Dans ce SDIF, on retrouvera, à compter du 1^{er} septembre également (hasard calendaire sans doute), une nouvelle mission transférée par la DDT (direction départementale des territoires) : la gestion des taxes d'urbanisme.

Cette mission nous est présentée comme étant assurée par deux personnes en Charente. En conséquence, un emploi sera transféré au 1^{er} septembre... 2023, le second suivant un an après ! C'est que nous n'allons gérer cette taxe que pour les nouvelles déclarations, le stock restant au sein de la DDT pour traitement avant fermeture définitive.

Mais, rassurons-nous : la procédure va changer. Les personnes faisant construire leur logement devront déposer leurs déclarations en ligne, sur GMBI. A notre interrogation sur le traitement des anomalies, bugs et autres plantages, et surtout sur le besoin d'assistance des contribuables, que nous ne connaissons que trop bien

pour les démarches en ligne, la réponse a été rapide : impossible à évaluer à ce stade !

Car non seulement la DGFIP récupère le traitement d'une taxe qu'elle ne connaît pas, mais en change les règles et procédures... comment alors espérer savoir où l'on va ?

Ce sont donc quelques heureux agents du SDIF (volontaires paraît-il) qui vont faire une rapide e-formation en septembre et seront chargés de ces missions. S'il y a vraiment beaucoup d'activité, la situation sera réexaminée en terme de soutien. Encore une réforme rondement menée !

Pour terminer la matinée, et profiter de la présence de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) convoqué par l'administration en qualité d'expert sur les points relatifs à la sécurité et la santé, il a été un peu question du centre de contact des particuliers.

Quelques aspects de l'installation physique, au 2ème étage du bâtiment du 15 rue des Frères Lumière à Angoulême, ont été évoqués (installation des bureaux, ambiance lumineuse, protection acoustique, parking...) ainsi que des points spécifiques au matériel.

Ayant reçu le rapport de l'ISST après l'instance, nous pourrons donc revenir sur certaines affirmations ou sur des points restés sans réponse ce jour-là. Et rentrer enfin dans le vif du sujet des missions et de l'organisation du service. A suivre !



Ont siégé à ce CTL :
Karine Dumontet, Aline Sakonda
et Amélie Blanc
assistées de Fabienne Dardilhac

Pour suivre l'actualité de la section :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/160/>

<https://www.facebook.com/Solidairesfip16/>

Pour nous contacter :

solidairesfinancespubliques.ddfip16@dgfip.finances.gouv.fr